Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 13 (1877)

Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE — 15 OCTOBRE 1877

XIII^e Année. — *N° 20.*

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^er^ et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Pensées pédagogiques. — Coup d'œil sur la sténographie. — Notes linguistiques. — Correspondance genevoise, vaudoise. — Bibliographie. — Partie pratique. — Chronique scolaire. — Variété. — Nominations.

Pensées pédagogiques [1]

tirées des Joies et Souffrances *d'un maître d'école de Jérénias Gotthelf*
[Albert Bitzius.]

Note du traducteur. Les pensées que nous donnons ici sans les partager tout entières nous ont paru néanmoins si saines que nous croyons être utile à maint jeune instituteur en les reproduisant. Comme nous envisageons l'auteur des *Joies et souffrances* sous le point de vue de la pensée et non sous celui de la diction, nous l'avons traduit avec plus de liberté que n'en comporte ordinairement une traduction.

Chez les enfants, c'est surtout l'esprit d'observation qui domine ; se sentant les plus faibles, ils cherchent à découvrir les côtés faibles du plus fort..... Malheur donc au maître qui, aveuglé par le sentiment de sa propre supériorité, oublie qu'il est épié et ne sait pas combattre cet esprit inquisiteur en imposant à ses élèves l'amour et le respect.

[1] M. P. Banderet qui a fait ses études à l'Académie de Neuchâtel et qui est aujourd'hui professeur à Francfort sur le Mein, nous a donné déjà une causerie historique, dont nos lecteurs n'ont pas perdu le souvenir.

Un enfant qui, entrant pour la première fois dans une école, y voit l'instituteur emporté, brutal, ne le regardera pendant longtemps qu'avec un sentiment de crainte et arrivera bien difficilement à l'aimer. Qui sait s'il ne faudra pas, pour contraindre l'enfant effrayé à se rendre à l'école, employer les punitions corporelles, remède peut-être pire que le mal.

Il n'est pas d'enfant, d'enfant mal élevé surtout, qui, guidé par l'amour seulement, obéisse et sache sans peine subordonner sa volonté à celle de son maître. L'amour ne produit l'obéissance que là où il est accompagné du respect, et ce dernier ne s'obtient que lorsque l'enfant sent au-dessus de lui une volonté plus forte, inébranlable, perspicace et toujours en éveil.

Un instituteur ne doit pas oublier l'importance de la première impression qu'il fera sur l'esprit de l'enfant. Il se gardera aussi bien d'une sévérité tyrannique que d'une débonnaireté ridicule et se montrera à ses élèves comme un homme qui, quoique leur supérieur, est plein d'affection pour eux, mais veut avant tout être respecté et obéi. Ce principe a son importance aussi bien pour les instituteurs que pour tous ceux qui sont revêtus d'un emploi, d'une dignité quelconque.

Les enfants ont un instinct tout particulier qui leur fait voir de suite si leur maître est bien disposé à leur égard et désire voir ses élèves faire des progrès. S'ils ne trouvent dans leur maître ni ces bonnes dispositions, ni ce désir, ils reconnaissent bientôt que leurs propres intérêts sont négligés et ce sentiment se traduit chez eux par des dispositions hostiles et malveillantes.

Rien de plus désagréable qu'un instituteur qui se plaît aux longues réprimandes; il se rend malheureux lui-même en s'aigrissant et ne fait que causer de l'ennui à ses élèves. Un ordre donné d'un ton impératif, un avertissement court et sérieux atteignent toujours leur but, tandis qu'un long sermon passe sans laisser ni même faire la moindre impression.

Je ne voudrais pas, en éducation, établir un système de peines corporelles, je ne voudrais pas, par exemple, qu'on s'abstînt toujours de frapper des enfants bien élevés, tandis qu'on maintient en pratique ce système avec des enfants dont l'éducation aurait été négligée On trouve, même parmi les enfants qui ont joui d'une bonne éducation, des sujets sur lesquels une punition corporelle infligée avec intelligence aurait de salutaires effets.

Par contre, combien d'enfants mal élevés que nous jugerons endurcis et qui le sont contre les coups seulement, seront touchés au vif par une observation faite avec bonté. Les punitions corporelles doivent être considérées comme des remèdes exter-

nes qu'on emploiera seulement lorsque les remèdes internes seront restés sans effet. Toutefois, dans l'emploi de tels moyens, il sera bon d'agir avec promptitude et sans l'accompagnement de ces cérémonies ridicules propres aux écoles d'il y a cinquante ans.

L'homme doit apprendre et s'habituer à parler, à voir et à entendre tout à la fois ; il doit même, ce qui est plus difficile, apprendre à regarder à la fois deux directions différentes (?) à écouter dans le même instant deux discours différents. A-t-il pris une fois cette habitude, la chose va d'elle-même et il n'y trouve plus aucune difficulté. Mais un instituteur qui veut véritablement dominer son école doit posséder cette faculté à un degré plus élevé encore ; il doit pour ainsi dire être présent dans toute la salle d'école ; il doit imprimer à ses élèves le sentiment que leur maître voit tout ce qui se passe, que, même lorsqu'il tourne le dos il a — qu'on me permette ce contre sens apparent — encore l'œil sur eux. Et ce sentiment naîtra bientôt dans l'esprit des élèves quand ils remarqueront que leurs maîtres les voit tous tandis qu'il n'en écoute qu'un d'entre eux; qu'il les entend tous tandis qu'il n'en regarde qu'un seul ; qu'il voit et entend tout ce qui se passe, tandis qu'il parle lui-même. Cette ubiquité est peut-être de toutes les qualités d'un maître, celle que les élèves remarquent le plus vite, celle qui leur impose le plus grand respect. Par elle, on prévient mille polissonneries, mille interruptions, par elle on échappe à la nécessité de punir à chaque instant, par elle enfin on arrive à avoir une école où l'ordre et la bonne tenue permettent de compter sur un enseignement riche en résultats.

Paul BANDERET.

Coup-d'œil sur la sténographie en général et sur la sténographie française en particulier.

« Je veux que mon fils apprenne la sténographie, non pas de manière à pouvoir un jour suivre de la plume la parole d'un orateur, mais pour l'appliquer à son usage particulier. Croyez-moi, Monsieur, c'est une connaissance très nécessaire aux gens de lettres et aux gens d'affaires, je regrette beaucoup de ne l'avoir point apprise. »

(Lettres de Molyneux de Dublin (1698) à son ami le célèbre philosophe anglais Locke.

Parmi les besoins que le monde civilisé a toujours éprouvés aux époques d'un mouvement rapide de l'esprit humain et dans un commerce actif entre les nations, nous voyons figurer le désir de posséder une écriture plus expéditive que ne l'est celle dont on se sert ordinairement. C'est parce qu'on veut ménager du temps

et du papier. Si des auteurs bien accrédités nous affirment que les Romains possédaient déjà une sorte de tachygraphie ou écriture rapide *(notae Tironianae)*, il n'en est pas moins vrai que c'est surtout notre siècle, avec ses découvertes de toute espèce, qui a reconnu entièrement l'importance de cet art si utile pour quiconque s'occupe de travaux intellectuels, dans le sens le plus absolu. Les Anglais et les Français peuvent revendiquer le mérite d'avoir ouvert cette voie. Ils ont été suivis par les Allemands. A ce point de vue, ces trois nations sont représentées par leurs trois systèmes principaux, à savoir : les systèmes de Pitman, de Duployé et de Gabelsberger.

Ces trois méthodes, quelle que soit la différence qu'elles manifestent dans leurs détails, reposent sur des principes fondamentaux communs ; elles remplacent les caractères de la cursive par un alphabet plus simple, elles donnent des règles particulières sur la liaison de ces signes en formant des mots, orthographe qui n'est entièrement fondée que sur le son des mots. Ajoutons enfin que ce qui a fait prévaloir les systèmes mentionnés, c'est que leurs règles sont plus ou moins conformes au caractère de la langue, non-seulement comme le système de Gabelsberger, à celui de la langue particulière, mais au caractère de toutes les langues de même origine.

Nous avons dit que c'est la *méthode de M. Duployé* qui est généralement suivie en France. En effet, ce système a complétement détrôné les anciens systèmes français, imités pour la plupart d'un système anglais (Taylor) très répandu au commencement de ce siècle, à présent dépassé même dans son pays natal. Ces écritures étaient ou trop difficiles à tracer ou trop difficiles à lire, en tout cas incomplètes. L'avantage que présente la sténographie Duployé, c'est qu'elle s'apprend facilement. Mais voici le revers de la médaille : quiconque emploiera cette écriture, ne tardera pas à s'apercevoir qu'il faut une main bien sûre pour ne pas s'embrouiller dans le dédale de crochets, d'angles, de traits raides que ce système vous contraint de tracer. Les lignes brisées vous empêchent d'écrire couramment, il faut que l'œil soit bien accoutumé à ces traits tout à fait opposés à ceux de l'écriture ordinaire, à ces lettres qui, trop petites, sont extrêmement difficiles à distinguer, à ces monogrammes bizarres qui, allant de bas en haut, de haut en bas, d'une ligne à l'autre, offrent, et en lisant et en écrivant, des obstacles presque insurmontables et nous rappellent plutôt les hiéroglyphes égyptiens que l'écriture moderne cursive, dont une véritable sténographie doit être le degré supérieur. Enfin il suffit de jeter un coup-d'œil sur *le Sténographe,*

journal rédigé par M. Duployé lui-même, pour se convaincre que cette méthode n'est guère applicable aux travaux savants, c'est-à-dire justement aux personnes qui ont le plus besoin d'accélérer leurs affaires. Elle a, à notre avis, d'autres inconvénients encore, d'abord celui de gâter une belle écriture ordinaire ou d'empêcher d'en acquérir une qui soit digne de ce nom. En second lieu, elle contribue à affaiblir la vue de l'individu qui s'en occupe constamment.

La sténographie publiée par M. Gallet, professeur à Neuchâtel, n'étant qu'une imitation de la sténographie Duployé, nous n'en dirons pas davantage.

Nous mettons bien au-dessus du système précédent le système universel qui a fait le tour du monde civilisé et auquel M. Gabelsberger a donné son nom.

Ce n'est pas là un système né de la veille. C'est une écriture sténographique dont on se sert en Allemagne depuis une quarantaine d'années, non-seulement dans les parlements, les tribunaux, les colléges pour suivre les débats, les cours, mais dans toutes les classes de la société pour prendre des notes, pour faire des copies, des extraits, des brouillons, pour la correspondance, enfin pour toutes sortes d'écrits, on l'enseigne dans toutes les écoles supérieures[1], il existe, en outre, plus de 250 sociétés de sténographes, avec environ 12000 membres[2] qui ne poursuivent d'autre but que de cultiver, de propager cette écriture.

La sténographie de Gabelsberger a été appliquée à la langue italienne et à la langue polonaise avec le succès le plus éclatant; on la pratique également en Bohême, en Russie, en Hongrie. Ce sont les disciples de Gabelsberger qui remplissent les fonctions de sténographes dans les Chambres des députés de Copenhague, de Stockholm, de la Haie, d'Athènes, de Buénos-Ayres, sans parler des sténographes isolés qui font usage de cette méthode dans d'autres langues.

Le système a été aussi adapté à la langue française dans le manuel suivant: *Cours pratique de sténographie universelle*

[1] D'après la revue statistique de ce système, depuis le 1er juillet 1875 au 1er juillet 1876, la sténographie de Gabelsberger a été enseignée à 20872 personnes, dont 4964 étaient adultes, 15908 élèves d'instituts supérieurs et 648 élèves d'écoles primaires. On peut dire que, depuis l'invention de cette méthode, à peu près 200000 personnes l'ont apprise. Aussi ce système a-t-il créé tout une littérature.

[2] La sténographie Duployé, quoiqu'elle soit protégée d'une manière exclusive par le gouvernement français, ne compte que 14 cercles et n'a que peu d'adhérents dans la Suisse française et en Belgique, soit dans les pays où elle n'est pas favorisée par l'autorité. M. Duployé semble avoir bien de quoi de ne pas nous indiquer le nombre des membres de ces réunions.

d'après le système de Gebelsberger, appliqué à la langue française, par Alexandre Pouschkin, Genève, Joël Cherbuliez, libraire. L'auteur, aujourd'hui professeur de langue française au collége royal de Bayreuth, a été chargé, pendant un séjour qu'il a fait en Suisse, en 1863, par la commission de l'instruction publique du canton de Vaud, d'enseigner la sténographie au collége cantonal et à l'académie de Lausanne. Une nouvelle édition de son traité étant sous presse et devant paraître prochainement, il est probable que M. Pouschkin visitera une seconde fois la Suisse française pour y exposer son système. Si c'est le cas, nous espérons qu'il trouvera le même accueil et obtiendra plus de succès qu'il y a quatorze ans, attendu que l'intérêt pour cet art augmente de jour en jour.

La méthode Gabelsberger a remédié aux inconvénients principaux du système Duployé. Vous voyez du premier coup-d'œil combien, par ses traits courants et arrondis, par la pente unique des caractères, par la ligne droite qui lui sert de base, elle se conforme aux règles de la calligraphie et aux mouvements naturels et habituels de la main, elle distingue avec exactitude toutes les lettres et comment, et tout en écrivant les mots complets, nous parvenons à en rendre les caractères si concis et si courts que nous ne sommes guère obligés de recourir à des abréviations. Enfin il n'y a pas de système sténographique qui l'emporte sur celui de Gabelsberger pour la facilité et la lisibilité de l'écriture[1].

C'est surtout aux institutions de l'ordre supérieur, que nous avons égard dans ces pages et c'est à elles que s'adressent les paroles par lesquelles nous terminons notre rapport et qui sortent de la plume d'un sténographe français distingué[2].

« La sténographie devrait être obligatoire dans les établissements d'instruction supérieure, dans les grandes écoles du gouvernement, dont les élèves sont obligés, chaque jour, de rechercher la parole du maître dans des notes souvent illisibles, toujours incomplètes et incohérentes. »

SOCIN[3].

[1] L'auteur de ces lignes, sachant la sténographie allemande d'après le système de Gabelsberger, a appris la sténographie française, d'après la même méthode, en quelques heures, en employant cette dernière dans ses études, il est, sans effort, parvenu, au bout de quelques semaines, à sténographier un discours lentement prononcé. Pour ceux qui ne se sont jamais encore occupé de cet art, il faut une étude d'environ vingt leçons pour l'apprendre à fond.

[2] M. Bouvet, membre du comité de l'Union sténographique lyonnaise. Consulter, pour le discours mentionné, le *Salut public*, journal quotidien de Lyon, numéro du 18 mai 1877.

[3] Cette notice, due à M. Socin, de Bâle, étudiant à l'académie de Neuchâtel, était

Notes linguistiques.

Les néologismes enrichissent la langue, selon les uns, ils la défigurent selon les autres. Et ces deux jugements sont vrais tous les deux. Les néologismes enrichissent la langue quand les mots inventés sont utiles, construits d'après le genié de la langue et qu'ils n'ont rien de choquant pour l'oreille. Si le mot nouveau y joint de la sonorité et une certaine bonne façon, *omne tulit punctum*, il réunit toutes les conditions.

Mais voici l'endroit où les chats se peignent, c'est-à-dire, moins familièrement, où est le nœud de la difficulté. Tel mot déclaré par Sainte-Beuve parfaitement admissible, cessera de l'être aux yeux de tel autre critique ou écrivain célèbre.

Prenons pour exemple le mot *éduquer*. Voilà un mot bien construit et de la même famille qu'*éducation, éducatif* et *éducateur,* trois mots très français. Eduquer a été employé dans son sens naturel et sérieux par quelques écrivains et l'était encore dernièrement dans ce sens par l'un des écrivains de la *Revue des Deux Mondes*. Toutefois, comme le fait observer M. Littré dans son grand dictionnaire, au mot *éduquer*, il s'en faut bien qu'il soit généralement pris et adopté comme synonyme d'instruire et d'élever et qu'il ait ses grandes entrées dans la littérature. Plusieurs écrivains de premier ordre, Voltaire, Buffon, au XVIII^e^ siècle et Paul-Louis Courrier dans le nôtre, ne s'en sont servis qu'avec une sorte de mépris pour désigner tout autre chose qu'une éducation noble et complète.

« La langue s'embellit tous les jours ; on commence à éduquer les » enfants au lieu de les élever. » (Voltaire.)

« M. de la Brosse ne nous dit pas si le Nègre les avait éduqués. » (Buffon). Il s'agit d'orang-outangs.

« Quelques valets et des moins éduqués. » (Paul-Louis Courrier.)

Des mots pédagogue et pédagogie qui n'ont eux-mêmes pendant longtemps, le premier surtout, obtenu qu'une demi-naturalisation dans la bonne langue courante, on a essayé de fabriquer le vocable *pédagogicien*, ou *pédagogiste*, désignant le théoricien de l'éducation, par opposition au pédagogue ou membre actif de l'enseignement. Mais ces barbarismes n'ont pas pris et ne pouvaient pas prendre, le vocable pédagogue lui-même excitant encore le ricanement ou le sourd murmure de certaine critique qui lui préfère le nom d'éducateur. Toutefois, dans son *Dictionnaire des contemporains*, dont nous recommandons, par parenthèse, l'acquisition aux instituteurs[1], M Vapereau n'a pas hésité à désigner les hommes d'école du nom de pédagogues.

Nous avons déjà fait plus d'une fois le procès au verbe *mémoriser* et à son rejeton *mémorisation*, qu'aucuns s'obstinent à conserver, bien

accompagnée d'échantillons des deux systèmes principaux de sténographie. Mais l'absence des caractères d'imprimerie nécessaires nous empêche de donner ce spécimen. *Le Sténographe,* journal de M. Duployé, en est à sa 9^me^ année et se publie à Paris, rue de Nazareth.

[1] *Dictionnaire des contemporains*, par Vapereau. — Edition de 1870 ; 25 francs.

qu'on ne le trouve dans aucun dictionnaire, qu'il ne soit absolument pas nécessaire, qu'il soit, de plus, lourd, pâteux, pédantesque.

Certaines administrations (scolaires et autres), se servent parfois de l'expression suivante : « Les *astrictions de cette place,* pour dire les « obligations, les devoirs, les charges de cette place. » Le mot astriction est français, mais dans un sens tout différent, c'est un terme de chirurgie. Mais dans l'acceptation énoncée plus haut, il constitue un barbarisme de la plus belle eau, et son emploi explique, s'il ne la justifie pas, l'impertinente observation que faisait un jour par écrit une dame russe à un chef d'école qui s'en était servi dans une publication officielle! « Je croyais que quand on avait l'honneur d'être à la tête d'un établis- » sement supérieur d'éducation, on était tenu de savoir sa langue. »

A. Daguet.

CORRESPONDANCES

La Servette (commune du Petit-Saconnex), le 19 août 1877.

Je viens vous communiquer les renseignements suivants sur nos écoles primaires, avec tous les détails un peu longs qui les justifient. Peut-être jugerez-vous convenable d'en extraire ce qui vous paraîtra digne de trouver place dans l'*Educateur*.

Le rapport qui a été lu, le dimanche 22 juillet, dans toutes les communes de la campagne, à l'occasion de la cérémonie des promotions (sauf à Carouge, qui a eu ses promotions le 12 juillet, sauf aussi à Bellevue et dans la nouvelle commune de Thônex, qui n'ont provisoirement pas d'école), commence par mentionner une sorte de recul dans l'étude de la *langue française* et de *l'arithmétique*, recul qui paraît indiqué par le fait que les écoles de plusieurs communes n'ont obtenu ni prix ni accessit dans les branches d'étude.

On voit, d'après la liste imprimée des élèves des écoles primaires rurales qui ont obtenu des prix et des accessits, que, dans 8 *communes*, il n'y a eu ni prix ni accessit de *français* ; que, dans 24 communes, il y a eu des prix, ou des prix et des accessits, et dans 12 communes des accessits seulement ; que, dans *19 communes*, il n'y a eu ni prix ni accessit d'*arithmétique,* outre Plainpalais pour les garçons ; que, dans 21 communes, il y a eu des prix, ou des prix et des accessits, mais à Plainpalais seulement pour les jeunes filles, et que, dans 4 communes, il n'y a eu que des accessits. En 1876, *une* seule école n'avait eu ni prix ni accessit de français, et *4 écoles* ni prix ni accessit d'arithmétique.

Le rapport ne recherchait pas quels pouvaient être les motifs de ce recul. Mais ne pourrait-on pas le considérer comme le résultat d'un programme trop chargé, comme la conséquence du trop grand nombre des branches d'étude ? Et, en particulier, comme la conséquence de l'introduction dans les écoles primaires d'une étude très difficile, celle de la langue allemande, qui doit nuire tout naturellement aux progrès dans la langue maternelle ?

En faisant la même comparaison pour diverses autres branches, on

voit que, cette année, 6 écoles n'ont pas eu de prix ou d'accessit d'*histoire*, tandis que 4 écoles seulement n'en avaient pas en 1876 ; que, pour le *dessin*, 7 écoles n'ont pas eu de prix ni d'accessit, tandis que 5 écoles n'en avaient pas eu en 1876.

Par contre, 5 écoles seulement n'ont pas eu cette année de prix ni d'accessit de géographie, tandis que 7 écoles n'en avaient pas eu en 1876. Pour d'autres branches, la différence en faveur de l'année actuelle est plus considérable. Ainsi, pour *l'allemand*, 19 communes n'ont eu, cette année, ni prix ni accessit ; dans *12 communes*, il y a eu des prix, ou des prix et des accessits, et dans *13 autres* des accessits seulement (total 25 communes), tandis qu'en 1875, 17 communes, et, en 1876, 18 communes avaient obtenu des prix ou des accessits. Sur les 25 communes qui ont eu des prix ou accessits d'allemand, cette année, 4 en avaient eu déjà en 1875, 6 en avaient eu en 1876, 8 en avaient eu ces deux années, et 7 n'en avaient pas encore eu.

Pour la *géométrie*, *8 communes* n'ont pas eu de prix cette année, 30 ont obtenu des prix ou des prix et des accessits, et 6 seulement des accessits, tandis qu'en 1876, *18 communes* n'avaient eu ni prix ni accessit, 18 autres communes avaient eu des prix ou des prix et des accessits et 8 seulement des accessits.

Pour *l'agriculture*, *12 communes* n'ont pas de prix cette année, *21* ont eu des prix, ou des prix et accessits, et 11 seulement des accessits, tandis qu'en 1876, *35 communes* n'avaient eu ni prix ni accessits, 8 avaient eu des prix et des prix et accessits, et une seulement un accessit.

Pour les *notions constitutionnelles*, soit, d'après la liste des prix de cette année, pour *l'instruction civique*, *23 communes* n'ont pas de prix ni d'accessit cette année, 12 ont obtenu des prix ou des prix et accessits, et 9 seulement des accessits, tandis qu'en 1876, *34 communes* n'avaient pas eu de prix ou d'accessit, 3 avaient eu des prix et 7 des accessits. Il est à remarquer que, les deux années, les écoles populeuses des Eaux-Vives et de Plainpalais sont au nombre de celles qui n'ont ni prix ni accessit.

En admettant qu'un plus grand nombre des prix obtenu dans ces dernières branches indique des progrès réels, n'est-il pas naturel de se demander si ces progrès ne sont pas, dans le fait, au détriment des branches d'étude d'une utilité plus évidente et plus générale, telles que le français et l'arithmétique ?

Dans les deux villes de *Genève* et de *Carouge*, la liste des prix des écoles primaires donne lieu aux mêmes observations.

A Carouge, les jeunes garçons n'ont obtenu ponr le français qu'un accessit ; ils ont eu des prix et accessits de *géographie* et *d'histoire*, mais ils n'ont eu ni prix ni accessit pour *l'allemand, l'arithmétique, la géométrie* et *l'instruction civique*, tandis que les jeunes filles ont eu des prix et accessits pour le français, l'allemand, l'arithmétique, la géométrie et la géographie, des accessits seulement pour l'histoire.

J'entends dire que cette infériorité des jeunes garçons à Carouge pourrait, en partie, être attribuée à ce que les écoliers les plus avancés ont une tendance à quitter l'école pour aller au collége.

Dans les écoles primaires de la ville de Genève, on voit aussi qu'il y a eu cette année un petit nombre de prix pour le français et l'arithmétique comparativement à d'autres branches. Ainsi, pour les jeunes filles, il y a eu 2 premiers prix de français, 4 seconds prix, 11 premiers et 12 seconds accessits. Dans 2 classes il n'y a eu que des accessits. Pour *l'arithmétique*, elles ont eu 3 premiers prix, 6 seconds prix et 9 premiers, seconds et troisièmes accessits ; dans 2 classes il n'y a eu ni prix ni accessit, tandis que pour *l'allemand* elles ont eu 19 prix et 11 premiers, 10 seconds et 9 troisièmes accessits ; pour *la géométrie*, elles ont eu 6 premiers et 3 seconds prix et 12 premiers ou seconds accessits ; dans 2 classes il n'y a eu ni prix ni accessit ; pour *la géographie*, elles ont eu 5 prix, 10 premiers accessits, 1 second et 1 troisième accessits ; pour *l'histoire*, elles ont eu 7 premiers prix, 4 seconds prix, 23 premiers accessits, 3 seconds et 1 troisième accessits ; pour *le dessin*, 5 prix et 9 accessits.

Pour les jeunes garçons, il y a eu 3 premiers prix de *français*, 2 seconds prix, 7 premiers et 9 seconds accessits ; dans une classe, il n'y a eu ni prix ni accessit ; pour *l'arithmétique*, ils ont eu 1 seul premier prix, 2 seconds prix et 5 accessits ; dans une classe il n'y a eu ni prix ni accessit ; pour *l'allemand*, ils ont eu 4 premiers prix et 8 accessits (premiers, seconds ou troisièmes) ; pour *la géométrie*, ils ont eu 11 prix et 14 accessits (6 premiers et 8 seconds) ; pour *la géographie*, ils ont eu 2 premiers prix, 1 second prix et 9 accessits ; pour *l'histoire*, il n'y a pas eu de premier prix, mais 3 seconds prix et 11 accessits ; pour *l'instruction civique*, il y a eu 3 prix et 8 accessits ; dans 2 classes, il n'y a eu ni prix ni accessit ; pour *le dessin* il y a eu 5 prix et 11 accessits.

Il est à remarquer que, pour les branches sur lesquelles certaines classes de la ville ou de la campagne n'ont pas eu de prix ni d'accessit, aucune note n'indique s'il y a eu, oui ou non, concours, ni même si l'enseignement de ces branches a été donné dans ces classes.

Dans la séance du Grand Conseil du 7 juillet, à l'occasion des observations présentées au sujet de la surcharge des programmes scolaires par la commission chargée de l'examen des comptes-rendus financier et administratif, M. Carteret (p. 910 du *Mémorial*), a déclaré qu'il partageait complétement cette opinion, mais en même temps il a justifié l'état actuel des programmes, en disant que la même tendance à les surcharger existait chez nos confédérés et que Genève avait dû les suivre dans le même sens. Il a ajouté qu'une seule branche avait été introduite sous son administration, savoir l'étude de l'allemand depuis dix ans (il entendait sans doute parler des écoles de la ville, car ce n'est que depuis trois ans que cet enseignement a été introduit dans les écoles primaires de la campagne). Il a fait remarquer qu'on a trouvé de la résistance chez plusieurs des maîtres âgés, surtout dans la campagne, et que le département n'avait pas cru devoir agir de rigueur envers ceux qui ne se sont pas donné la peine de réaliser cette partie du programme. Il n'est pas bien singulier qu'à l'âge de 50 ou 60 ans, les maîtres soient peu disposés à commencer une étude aussi difficile et aussi longue que celle de l'allemand, et à l'enseigner après avoir suivi quelques leçons. Il y a en

effet quelques écoles rurales où cet enseignement n'a pas encore lieu.

Mais peut-on dire que ce soit à l'imitation de nos confédérés qu'on a introduit l'étude de l'allemand dans les écoles primaires, puisque le fait est que cet enseignement n'est pas introduit dans les écoles primaires du canton de Vaud, ni dans celle des cantons mixtes du Valais et de Fribourg, dont la population appartient pour plus des deux tiers à la Suisse romande et où l'allemand est nécessaire pour pouvoir participer aux discussions d'un Grand Conseil mixte[1]? L'enseignement de cette langue est réservé, dans ces cantons, aux écoles secondaires.

Il est d'ailleurs évident qu'une étude qui exige beaucoup de mémoire, beaucoup de temps et de patience, comme celle de l'allemand, ne sera pas continuée par la très grande majorité des élèves qui en abordent les éléments dans les écoles primaires, mais qui ne passeront pas dans les écoles secondaires. Le temps qu'ils auront consacré à ces éléments sera donc complétement perdu. Il suffirait, suivant moi, qu'il y eût dans la ville et dans un petit nombre de communes populeuses des écoles d'allemand facultatives; les parents qui seraient d'avance décidés à ne pas faire suivre à leurs enfants l'enseignement secondaire ne les enverraient pas à ces écoles; les enfants gagneraient ainsi du temps qui serait bien plus utilement consacré à d'autres branches.

Deux ou trois orateurs ont appuyé la proposition de la commission de prolonger jusqu'à quinze ans au lieu de treize l'instruction primaire obligatoire, comme cela a lieu dans la plupart des cantons. M. Carteret serait aussi partisan de cette mesure qui permettrait d'alléger le programme. Un membre a objecté qu'on rencontrerait des difficultés dans bien des familles. Mais on pourrait n'exiger qu'un petit nombre d'heures par semaine après l'âge de treize ans.

Je terminerai par une observation qui concerne l'une des sections du collége. D'après le rapport administratif pour l'année 1876, dans les deux premières classes de la *section industrielle* du collége, les interrogations sur le français ont été un peu inférieures aux interrogations d'allemand, d'anglais, de matématiques et d'histoire naturelle, *parce que*, dit le rapport, *les élèves paraissent y avoir attaché malheureusement moins d'importance. Dans les classes inférieures*, lit-on plus bas, *l'allemand et l'arithmétique ont en général donné de meilleurs chiffres que le français*. On a sans doute cherché sans retard à prévenir que les élèves négligent une branche aussi importante que la langue française, et pour laquelle il existe dans cette section du collége un maître spécial. Le fait est qu'aux promotions de 1877 il y a eu des prix et des accessits de français dans toutes les classes de cette section. CH. SCHAUB.

[1] Dans la ville de Bâle, qui n'est certes pas un pays arriéré, et qui est bien plus voisine de la frontière des populations parlant français que Genève ne l'est des populations parlant allemand, on n'enseigne pas le français dans les écoles primaires (d'après des renseignements que j'ai lieu de croire exacts). Et dans le projet scolaire pour Bâle-Ville, que l'*Educateur* a inséré dans son n° du 1er août, on ne mentionne, en effet, la langue française que dans le programme des écoles secondaires. Or le français est sensiblement moins difficile pour des enfants allemands que l'allemand pour des écoliers de langue française.

Lausanne, le 24 septembre 1877.

Il est un point qui m'a frappé dans le rapport que Mlle Progler a présenté, au congrès de Fribourg, sur les jardins d'enfants et les écoles enfantines, c'est que les conclusions ne donnent pas une juste idée de la valeur pédagogique du mémoire. J'ai lu ce beau travail avec autant de plaisir que de profit. L'auteur a fait des recherches intéressantes sur l'histoire des écoles élémentaires de tous les temps et de tous les pays. La partie pédagogique de ce mémoire donne d'excellentes idées de la méthode de Fröbel et des progrès qu'elle réalise sur celles qui l'ont précédée. Un principe élevé, des aperçus judicieux caractérisent ce travail du commencement à la fin. On sent, en le lisant, que son auteur est une personne d'expérience, pénétrée de l'excellence de la méthode qu'elle recommande et qui cultive avec amour le champ, ou plutôt le jardin qui lui est confié.

Lorsqu'on a médité ce mémoire et qu'on arrive aux conclusions, on est un peu surpris. Ce ne sont plus ces vues étendues, ces idées élevées qui découlent d'un grand principe, mais des détails d'application, presque de réglementation. En ne s'occupant que de ces conclusions, on oublie l'excellence du travail lui-même et l'on se met à discuter mille points de détail dont Fröbel ne se serait probablement pas occupé.

Pour dire mieux, il y a des conclusions de deux espèces dans le rapport de Mlle Progler. Les unes découlent du mémoire, les autres lui paraissent étrangères. Essayez de lire, de suite, les articles 1, 6, 7, 9, 10, vous aurez les conclusions logiques du rapport ; tandis que les autres articles : 2, 3, 4, 5, 8, posent les bases d'une réglementation qui peut être désirable pour telle ville, mais ne pas du tout convenir à d'autres et surtout aux petits villages qui, cependant, doivent être gouvernés par les mêmes lois que les grands centres où s'établissent les jardins d'enfants.

Ce qu'il y a de regrettable dans ce mélange de conclusions, c'est que les principes pédagogiques répondant si bien aux vues de tous les instituteurs n'ont soulevé aucune controverse, et personne n'a trouvé moyen de dire à Mlle Progler tout ce qu'on trouve de bon dans son travail, tandis que les questions de réglementation ont rencontré les plus vives oppositions. La discussion de ce mémoire, qui n'a porté que sur des points tout à fait secondaires, a pu laisser croire à l'auteur que l'assemblée ne partageait guères ses vues, tandis que tous les assistants auraient voulu lui témoigner leur reconnaissance pour toutes les bonnes idées qu'elle leur a communiquées.

Aucun des orateurs n'a songé à ramener la discussion sur son véritable terrain, en séparant la question de principes de celle de réglementation ; mais, à la fin, plusieurs ont regretté de s'être laissé entraîner à disputer sur des points secondaires en oubliant le plus essentiel. Nous sommes de ce nombre, et nous avons pensé qu'il n'était pas trop tard pour reconnaître que la discussion avait fait fausse route et que ceux qui se sont le plus opposés aux conclusions de réglementation sont probablement ceux qui apprécient le mieux le travail de Mlle Progler et ses efforts pour la propagation des jardins d'enfants.

C'est un malentendu, la directrice du jardin de Genève le comprendra sans doute et restera persuadée que le corps enseignant de la Suisse romande apprécie son œuvre et lui est très reconnaissant pour l'excellent mémoire qu'elle a présenté au sixième congrès de la Société.

F. M.

BIBLIOGRAPHIE

Carte murale de l'Europe, dressée par A.-D. MAGNENAT, ancien maître de géographie aux écoles normales du canton de Vaud, topographie par A. DE MANDROT, colonel fédéral. — Lausanne, D. Lebet, éditeur. — En feuilles, 16 fr. ; collée sur toile, montée sur rouleaux et vernie, 25 francs.

Le choix d'une bonne carte murale pour les écoles est souvent difficile. Pendant longtemps nous n'avons eu que les cartes françaises, qui laissaient beaucoup à désirer, soit comme exactitude, soit comme relief du terrain ; les montagnes y étaient figurées par de longues *arêtes de poisson*, traversant la carte de droite à gauche ou de haut en bas, sans trop de respect pour les ramifications ou les solutions de continuité. Aujourd'hui, il faut le reconnaître, les cartes éditées à Paris sont considérablement améliorées. Les cartes allemandes ont, en général, le tort d'être trop chargées, trop complètes ; le nombre des petites villes et des noms qui les accompagnent est si grand que la géographie physique disparaît sous un canevas de calligraphie.

Nous possédons, en matière de cartographie, une vraie école suisse qui a produit des travaux remarquables. Les cartes murales de Keller, celles de Magnenat et plusieurs cartes sortant des ateliers de MM. Wurster, Randegger et Cᵉ, à Winterthour, sont des modèles qui peuvent soutenir toute comparaison ; je citerai, entre autres, la 6ᵉ édition de la carte de la Suisse de Keller, la carte du canton de Vaud de Magnenat et la carte cro-hydrographique de la Suisse publiée par l'atelier de Winterthur.

Nous n'avions, comme carte murale de l'Europe, que la carte Magnenat, dès longtemps épuisée, la carte Keller, d'une clarté admirable, mais de dimension un peu restreinte, et des cartes allemandes, trop riches de détails, comme je l'ai dit. M. Lebet a été heureusement inspiré en publiant une nouvelle carte de grande dimension et en en confiant l'exécution à des hommes aussi compétents que MM. Magnenat et de Mandrot.

La nouvelle carte présente, avec toutes celles de l'école suisse, l'avantage de séparer nettement le continent de la mer, tandis que tant de cartes atténuent cette délimitation par de fines hâchures qui, à distance, ne produisent que confusion. La teinte uniforme étendue sur toute la surface d'un pays remplit mieux son but qu'un simple liseré sur la frontière. L'importance de chaque pays est traduite par la grandeur des lettres qui en forment le nom ; je regrette seulement que M. Magnenat ait cru devoir adopter les caractères *romains* au lieu de caractères *égyptiens ;* les premiers renferment des déliés si fins qu'ils ne se voient

pas à quelques pas, ensorte qu'à la distance où les élèves lisent la carte, ils ne voient que les pleins et, par conséquent, des lettres incomplètes. C'est un détail qui pourra sans doute être corrigé dans une nouvelle édition.

Le relief du terrain est bien rendu ; les hâchures sont remplacées par une teinte estompée qui ne couvre pas la carte, tout en modelant le sol d'une manière nette et agréable à l'œil.

Deux tableaux graphiques établissent la comparaison, l'un de la hauteur des montagnes entre elles, l'autre de la grandeur des divers Etats de l'Europe, présentent de l'intérêt, soit pour le maitre, soit pour ses élèves.

Nous souhaitons à toutes nos écoles de posséder cette belle carte, qui ne peut que contribuer à donner de l'attrait à l'étude de la géographie.

S. Cuénoud.

Jahresbericht über die Kantonal-Lehranstalt zu Sarnen. (Rapport sur l'école cantonale de Sarnen pour l'année 1876-77, in-4°, 15 pages, à Sarnen, chez Muller, 1877.

L'Obwald a une école cantonale composée d'une section réale et d'un gymnase. L'école réale s'ouvre par un cours préparatoire peuplé de 48 élèves, venant non-seulement du demi-canton d'Obwald, mais de plusieurs cantons de la Suisse allemande, romande et italienne : Schwytz, Valais, du Jura bernois, Fribourg, Tessin, Grisons, Lucerne. Fribourg est représenté dans ce cours préparatoire par 3 élèves, le Jura bernois par 2, le Valais par 2, le Tessin par 4.

Suivent trois classes réales, dont la première compte 39 élèves, la seconde 15 et la troisième 2. La plupart des élèves de ces classes appartiennent à Obwald même. Il y a cependant quelques Tessinois, un Argovien, plusieurs Lucernois, un Fribourgeois, un St-Gallois, quelques Nidwaldiens, un Soleurois.

On trouve, soit au cours préparatoire, soit à l'école réale, un certain nombre d'Italiens et un Français.

La section du gymnase est composée de 6 classes ; la première compte 13 élèves, dont un Fribourgeois (Soussens), la seconde classe, forte de 10 élèves, renferme un Fribourgeois, un Valaisan, un Australien, deux Argoviens. La troisième classe a six élèves, la quatrième quatre, la cinquième sept, la sixième quatre.

Nous retrouvons dans cette dernière un Fribourgeois et un enfant de Porrentruy. Le nombre total des élèves est de 104.

Le personnel enseignant est composé d'un laïque et de dix moines bénédictins, à la tête desquels figure le P. Grüriger.

Le programme de ce collége catholique est celui des établissements du même genre.

L'italien, le français et l'anglais forment des cours facultatifs, ainsi que la sténographie, la musique et le chant.

Des représentations dramatiques ont lieu à Carnaval. On a joué cette année le drame d'*Abellino*, de Zschokke, remanié par le Père Gall Merell, de savante et littéraire mémoire.

Des exercices spirituels ont lieu en Carême et durent 3 jours, comme jadis au collége de Fribourg.

Une médaille d'or de grand module a été décernée au P. recteur Grüriger, pour célébrer ses 25 années d'enseignement. A cette occasion, il y a eu une promenade aux flambeaux.

Le collége a une bibliothèque à l'usage des écoliers et cabinet dephysique.

Une disposition du règlement qui mérite attention, est celle qui condamne à 20 francs d'amende l'élève qui ne se rend pas à Sarnen au jour fixé pour l'ouverture des cours. Celui qui quitte l'établissement pendant l'année, sauf pour des raisons de santé majeures, paie 50 francs.

Au programme de cette année, le P. recteur Grüriger a annexé une dissertation en allemand, de sa façon, intitulée: *De la formation des caractères*, où l'on trouve, à côté de quelques idées étroites et contestables, la marque d'un esprit nourri d'études classiques sérieuses et d'aspirations élevées. Les deux héros de l'histoire générale que le moine de Sarnen propose à l'admiration de la jeunesse, sont: Thomas Moore (Morus) et O'Connel, c'est-à-dire deux illustres champions du catholicisme. L'histoire nationale aussi a fourni au P. Grüriger deux modèles de dévouement et de vertu civique en Fontana, le héros de la bataille de Calvers et Nicolas de Flüe. Le mélange de fermeté et de douceur qui constitue le caractère idéal aux yeux du bénédictin de Sarnen et qui caractérisait l'ermite patriotique de Stanz, lui paraît réalisé dans le pape actuel.

Chants d'école, à deux, trois et quatre voix, par Alphonse MEYLAN. Lausanne, chez Bridel, 20 centimes.

C'est la 3me série de ce recueil. Il comprend 10 chants, dont les paroles sont empruntées à Mlle Progler, de MM. Fournier, Vuarin, Ecoffey, Pelletier, de Genève, Rambert, de Vaud, Mme Meylan. La musique tout entière est de M. Meylan.

J'aurais bien voulu pouvoir ajouter que les mélodies en sont faciles et les airs populaires. Mais la musique chiffrée n'est pas de mon domaine.

Partie pratique.

par F. Maillard, sous-rédacteur.

DICTÉES

Cours moyen.

LA PLAINE GERMANIQUE.

Aux *prairies*[1] *verdoyantes*[2] *succède*[3] bientôt la plaine sablonneuse. Je ne sais rien de plus triste, de plus désolé. Pas de *villages*[4], pas de *vie*[4] champêtre, pas de *chariots*[5] entourés de joyeux laboureurs, mais le silence et l'*immobilité*[6] de la mort: *çà*[7] et *là*[7] seulement quelques misérables chaumières groupées, comme de vieilles mendiantes, *au*

pied [8] d'un clocher qui ressemble lui-même à une ruine. Des *dunes* [9], comme au bord de la mer. Puis des rangées de pins rabougris, *dont* [10] les racines *noueuses* [11] sortent du sable, pareilles à des serpents en *convulsion* [12]. Dans les bas-fonds, des flaques d'eau *verdâtres* [13] au bord desquelles *boivent* [14] deux ou trois vaches plus maigres que celles que Pharaon vit en songe. *Nul* [15] être humain, *aucun* [15] oiseau. Une seule fleur *croît* [16] dans ces solitudes : *le coquelicot* [17] ; — on dirait des *taches* [18] de sang.

V. Tissot.

Observations. — [1] *Prairie* éveille une idée d'ensemble pour le coup-d'œil ; *pré*, une idée de culture : *je tondis de ce pré la largeur de ma langue ; le ruisseau coule à travers la prairie.* [2] Il y a dans *verdoyant, verdoyantes* une idée active ; dans *vert, verte*, la simple idée de couleur, de qualité. [3] *Succède*, v., a pour sujet la plaine sablonneuse ; c'est un verbe intransitif, dont le participe passé est toujours invariable. [4] *Villages* est au pluriel, et *vie* au singulier ; il n'y a pas *de la vie*, il n'y a pas *des villages.* [5] *Chariots*, s. m., dérivé de char au moyen de la finale *iot ;* c'est ce qui explique pourquoi ce mot ne double pas l'*r*, tandis que tous les autres dérivés de *char* doublent cette consonne : *charrette, charrue, charron*, etc. [6] *Immobilité* double l'*m*, parce que ce mot est formé de *mobile* et du préfixe privatif *im.* [7] *Çà* et *là* sont deux adverbes ; il ne faut pas confondre *çà* avec *ç'a*, pronom et verbe ; *çà et là* forment une locution adverbiale. [8] *Au pied,* se met au singulier si l'on parle d'un arbre, d'un mur, d'une montagne, d'un objet qui repose sur un pied ; cette expression s'écrit au pluriel en parlant d'un homme. [9] *Dunes*, s. f., ce sont des collines de sable le long de la mer ; quelques-unes sont mobiles, elles avancent ou reculent selon que les pousse le vent. [10] *Dont ;* ce pronom relatif signifie de cela ; il est toujours complément indirect ou déterminatif, tandis que le pronom *qui* est sujet et *que* complément direct. Ici, *dont* remplace pins, il est déterminatif de racines : les racicines noueuses des pins. [11] *Noueuses*, pleines de nœuds, est peut-être employé au figuré, pour tortues. [12] *Convulsion :* il faut prononcer l'*s* sifflante forte (comme *c*) et non faible (comme *z*). C'est seulement dans les composés de *trans* que *s* se prononce comme *z* après une consonne : *transit, transition,* leurs dérivés et leurs composés. [13] *Verdâtres*, la finale *âtre* marque ordinairement une idée d'approximation ; quelquefois, une idée dépréciative (péjorative), *saumâtre, marâtre, folâtre.* [14] *Boivent* a pour sujet deux ou trois vaches. [15] *Nul* et *aucun* ne se mettent au pluriel que lorsque ces mots modifient des noms généralement employés au pluriel : *aucunes funérailles, nulles ténèbres.* [16] *Croît*, verbe *croître*, 3e pers. sing. du présent de l'indicatif. Ce verbe prend le circonflexe dans toutes les formes où il ressemble à *croire : le fleuve a crû* d'un mètre. [17] *Coquelicot*, s. m., sorte de pavot rouge qui croît dans les terrains secs. [18] *Tache*, marque, souillure, a pour homonyme *tâche*, devoir imposé.

COMPOSITION.

Le XIe sujet que nous avons proposé aux élèves : *Lettre à une tante,* n'a pas amené à la Rédaction beaucoup de travaux. Nous le comprenons

en partie : comme nous le faisions pressentir, cette lettre est difficile à bien écrire, et les élèves qui n'ont pas bien senti toutes les exigences de la position de celui qui l'écrit, ne peuvent réussir à faire bien. Cependant les lettres de cette nature sont quelquefois imposées par les circonstances, et de la manière dont on sait les écrire dépend souvent une question d'une haute importance. Il faut donc faire des efforts pour arriver à le faire bien ; se placer dans la position donnée, se demander ce qu'on doit éprouver et comment il faut le dire, pour être vrai, sincère et prouver qu'on a du cœur. Car, dans les affaires de sentiment, on ne peut réussir si l'on ne sent un peu vivement. Pour toucher et émouvoir la personne à qui l'on écrit, il faut être soi-même ému. Il faut, en outre, savoir tenir compte du caractère et de la position de la personne qu'on veut persuader, de son tempérament, de sa manière d'apprécier les choses. Sans la flatter, il faut aller au devant de son jugement pour se la rendre favorable ; quand on la juge bien disposée, on aborde le sujet principal et l'on s'efforce de gagner la cause dont on s'est fait l'apôtre. Le genre épistolaire et les lettres de cette nature, en particulier, sont, de tous les exercices de composition, ceux qui demandent le plus de délicatesse, le plus de prévenances, le plus de soins, le plus de tact. Il est bon que les jeunes gens se forment à ce point de vue, et nous proposons encore aux élèves un sujet de cette nature, persuadé qu'ils feront leurs efforts pour nous envoyer de bonnes compositions.

*XV*e *sujet.* — LETTRE A MON PÈRE.

Sommaire : Votre frère a fait comme l'enfant prodigue : ne se plaisant pas dans la maison paternelle, il a voulu chercher fortune ailleurs. Votre père en a été très fâché, car son fils lui a beaucoup manqué ; mais il ne s'est pas opposé à son départ. L'enfant prodigue, comme celui de l'Ecriture, mène la vie dure sur le sol étranger, et il pense souvent à la maison de son père, où le dernier des serviteurs est bien nourri et bien vêtu, tandis que lui meurt de faim et de froid. Il voudrait revenir ; mais il ne l'ose pas. Il se rappelle le chagrin qu'il a fait à son père et craint qu'il ne puisse lui pardonner d'avoir abandonné le foyer paternel pour aller dépenser sur la terre étrangère l'argent gagné à la sueur du front de ses vieux parents. Il vous a dit son repentir et ses impressions actuelles et, sans l'en prévenir, vous écrivez à votre père pour le prier de rappeler l'enfant prodigue qui n'ose pas venir lui-même se jeter dans ses bras.

Sur le XIe sujet, nous avons donc reçu cinq compositions de l'école de La Plaine, et nous sommes embarrassés de choisir notre citation, car elles sont à peu près toutes également bonnes. Il y a dans chacune quelque point faible et un côté avantageux, quelque chose à reprendre et quelque chose à recommander. Nous nous décidons à la fin pour celle de *L. Jaquet.*

La composition de *Louisa Oltramare* est pleine de bonnes idées ; peut-être l'auteur est-elle un peu indulgente : le frère n'a reçu de ses parents *aucune réprimande*..... il faut que, tôt ou tard, le jeune garçon éloigné de sa famille *succombe aux piéges qu'on lui tend.* Nous signa-

lons dans ce travail deux incorrections de style : *c'était son plus grand plaisir lorsqu'il arrivait vers vous les mains chargées de prix ;* mieux vaudrait dire : *c'était son plus grand plaisir d'arriver*, etc. ; *la peine que sa faute vous procure*, mieux : *la peine que vous fait sa faute.*

Celle de *Stéphanie Dumont* est peut-être un peu moins sentie, et par conséquent moins naturelle. Après le récit de la peine que l'échec du frère fait aux parents et le repentir du coupable, vient, sans transition, cette phrase : *Quel plaisir ce fut pour toute la famille de le voir humilié et repentant.* Le style est généralement bon.

Celle de *Joséphine Clavel,* bien écrite, a aussi une phrase dont la forme ne convient pas au genre de la lettre : *Souviens-toi qu'on doit avoir égard au repentir sincère, quoique tardif.*

La composition d'*Aline Durand* nous aurait paru la meilleure, si la seconde phrase n'était pas trop longue et embrouillée. Le sujet, *mon frère,* est suivi de cinq lignes de déterminatif qui le font perdre de vue, si bien qu'il faut le répéter pour revenir à la proposition principale. Il faut se garder des longueurs de constructions et ne pas vouloir tout expliquer dans la même phrase.

Sur le travail de *L. Jaquet*, que nous donnons ci-dessous, nous croyons devoir faire les observations suivantes :

[1] *Progrès croissants,* forme une sorte de pléonasme ; *progrès réels* vaudrait peut-être mieux. [2] *Mon père était furieux,* un peu vulgaire ; mieux vaudrait dire, je crois : *Mon père a été très fâché.* [3] Le mot *désormais* est superflu avec le verbe renoncer.

LETTRE A MA TANTE.

Cartigny, le 10 septembre 1877.

Il y a déjà longtemps que nous ne t'avons écrit, et ce long silence doit t'étonner de notre part ; mais tu seras bien plus surprise en apprenant la triste nouvelle que nous n'avons pas encore eu le courage de te faire savoir. Il dépend surtout de toi, ma chère tante, que cet événement ne se change pas en véritable chagrin pour toute ma famille et pour moi.

Jusqu'à présent, tu avais toujours constaté *des progrès croissants*[1] dans les études de mon frère, car, celui-ci, pour te témoigner sa reconnaissance, s'était constamment appliqué. Malheureusement, pendant ce dernier semestre, il s'est peu à peu mis à fréquenter de mauvaises compagnies et s'est laissé entraîner à la paresse et à plusieurs sottises. Tu dois bien penser qu'en agissant de la sorte, il n'avançait guère, et ses examens ont été naturellement fort mauvais. *Mon père était furieux*[2] lorsqu'il a appris qu'il n'avait pas été promu, mais sa colère a été désarmée devant le repentir et le désespoir du coupable. Ce qui afflige surtout mon pauvre frère, c'est qu'il sent qu'il mérite ton mépris, et il voudrait pour tout au monde recommencer ces quelques malheureux mois. Mais le mal est fait, et il n'a pas eu la force de t'écrire. Il était tellement désolé à la pensée que tu lui retirerais ta protection, et que, *désormais*[3], il devrait renoncer à ses études, que j'ai eu pitié de lui, et je viens te supplier, avec mes parents, de continuer à lui venir en aide,

comme tu l'as fait avec tant de bienveillance jusqu'aujourd'hui. Je t'assure qu'il sent profondément sa faute : il fait des promesses sincères de s'appliquer et je crois que tu n'auras pas à te repentir de ta bonté.

Nous espérons tous, ma chère et bonne tante, que tu accorderas ton pardon à mon cher frère, et c'est dans cette attente que je te prie d'accepter les affectueuses salutations de mes parents et les tendres baisers de ton neveu et de

Ta nièce dévouée,
L. JAQUET.

ARITHMÉTIQUE.

Cours moyen.

Péponse aux problème du N° XVIII, page 285.

XXVI. Surface $\frac{427 \times 144}{2} = 30744$ pieds$=307{,}44 \times 9 = 2766{,}96$ mq. $= 27{,}6696$ ares à 28 fr. 50 = fr. 511,8876, soit fr. 511,89.

XXVII. 59 arpents 148,06 perches = 23748,06 perches = $23748{,}06 \times 9 = 213732{,}54$ m. q. = 21,373254 Ha, à 3255 fr. = fr. 70569,84177, soit fr. 70569,84.

PROBLÈMES

XXX. Un vase contient 13,6 litres. Il pèse vide kg. 2,75; combien pèsera-t-il si on le remplit d'huile d'olive pure, sachant que le poids de l'huile d'olive égale les 0,915 de celui de l'eau pure ?

XXXI. Quatre réservoirs ont ensemble une contenance de 21200 Hl. Avec une pompe pouvant épuiser 500 litres à la minute, on a vidé le premier en 15 heures, le 2e en 17 heures, le 3e en 20 heures. On demande quelle est en décalitres la contenance de chaque réservoir et combien de temps il faudra pour vider le 4e avec la même pompe.

Cours supérieur.

Réponse au problème XV, page 269. La première a un traitement de 2520 fr.; la 2e de 1880.

Le journal français auquel nous avons emprunté ce communiqué dit que ces réponses n'étaient cependant pas bien difficiles à trouver avec un peu de pratique, et que les aspirantes ont eu le tort de se laisser aller à un moment de découragement. Nous pensons, quant à nous, qu'on a eu le tort de donner un tel problème à des jeunes filles ; c'est de l'algèbre et pas autre chose. On a souvent fait de l'algèbre en déguisant les formules, ce qui ne les simplifie pas, au contraire ; mieux vaudrait enseigner franchement quelques notions d'algèbre, ou abandonner ces questions à ceux qui étudient cette science.

Nous avons reçu nombre de solutions. Notamment une de Me Esther Gabus, institutrice au Locle, qui pense qu'une question posée aux institutrices doit être résolue par une institutrice. Elle fait simplement de l'algèbre, sans aucun déguisement.

Voici la solution arithmétique de Alphonse Cuérel et Ch. Witz, de l'école des Terreaux, Lausanne.

Le 1er tiers de la première et le 1er quart de la 2e = 1310 fr.
Le 2e » » 2e » » = 1310 fr.
Le 3e » » 3e » » = 1310 fr.
3930 fr.

Le traitement de la 1re et les 3 quarts de celui de la 2e = 3930 fr.
Le quart de la part de la 2e = 4400 — 3930 fr. = 470 fr.
La part de la 2e = 470 × 4 = 1880.
Celle de la 1re = 4400 — 1880 = 2520.

La solution algébrique est des plus simples; soit x, le traitement de la 1re; y celui de la 2e.

$$x + y = 4400 \text{ fr.}; \frac{x}{3} + \frac{y}{4} = 1310; 4x + 3y = 15720 \text{ fr.}$$

$$x + \frac{3y}{4} = 3930 \text{ fr.}; y - \frac{3y}{4} = 4400 - 3930; \frac{y}{4} = 470; y = 1880 \text{ fr.}$$

$$x = 4400 \text{ fr.} - 1880 = 2520 \text{ fr.}$$

PROBLÈME.

XVII. Un homme qui a fait un héritage fait de sa fortune deux parts, qui sont entre elles comme 1 est à 2. Avec la première il achète d'abord une maison qui lui rapporte le 4 ½ % par an, ce produit est égal aux 0,009 de la fortune totale; puis il place le reste en viager à 8 %. Avec la 2e il place d'abord 12,000 fr. dans une entreprise financière qui ne lui rapporte que 2 %; puis il remet le reste à un banquier qui lui paye une rente de 8280 fr. à raison de 6 %. On demande quelle est la fortune totale, quel est le revenu total, quel est le taux moyen du placement.

GÉOMÉTRIE

Solution du problème XV, page 287.

Tracer une horizontale indéfinie sur laquelle on élève une perpendiculaire, soit A le pied de la perpendiculaire. A partir de A prendre sur l'horizontale une longueur de 174mm (17,4 Kg); soit B. le point déterminé; et sur la perpendiculaire une longueur de 215mm (fr. 21,50), soit C le point déterminé. Joindre les points B et C, prolonger la ligne BA de 56 mm (230 — 174), soit A' le point déterminé. Au point A' élever une perpendiculaire indéfinie, prolonger la ligne BC jusqu'à son intersection C' avec la perpendiculaire élevée en A', mesurer la longueur $A'C'$, qui est une 4e proportionnelle, et mesure 284mm, ce qui correspond au prix de fr. 28,40.

Nous avons reçu des bonnes solutions de MM. Légeret, Romy, C.-F. Jomini, Frossard et G Nardin, élève au lycée de Belfort.

PROBLÈME.

XVII. Un champ ayant la forme d'un triangle rectangle mesure un kilomètre de tour. La longueur de l'hypothénuse est à la somme des deux côtés comme 12 est à 13. Quelle est la surface de ce champ?

(Proposé par M. Jaccard-Farron, à Tavannes).

ALGÈBRE.

Solution au problème VI, page 287.

Soit x pièces de 20 fr.; y pièces de 10 fr.; z pièces de 5 francs.
$20\ x + 10\ y + 5\ z = 1000$; $x + y + z = 100$.
Comme x égale y, on a :
$30\ x + 5\ z = 1000$ (a); $2\ x + z = 100$.
D'où $10\ x + 5\ z = 500$ (b).
Comparant a et b, on a : $20\ x = 500$; $x = 25$; $2\ x$ ou $x + y = 50$; $z = 100 - 50 = 50$.

Nous avons reçu beaucoup de solutions, notons celle d'un nouvel abonné, C. Canel, instituteur à Héricourt (Haute-Saône).

PROBLÈME.

VIII. Un champ rectangulaire a 84 ares de superficie; un autre champ ayant 15 mètres de moins en longueur et 10 mètres de plus en largeur a la même surface. Trouver les dimensions de chacun d'eux.

(Proposé par M. Légeret, à Begnins).

Question d'histoire et de géographie pour les élèves.

Sur quel champ de bataille vit-on trois fois des Suisses s'entr'égorger dans une guerre fraticide? (Donner quelques détails d'histoire et de géographie.)

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE. — M. Mariano Bolognési, colonel d'artillerie et directeur de l'instruction élémentaire dans l'armée du Pérou, a visité plusieurs de nos établissements d'instruction publique à Genève, Neuchâtel, Locle. Il a vu aussi ceux de Bâle, après avoir vu plusieurs écoles d'Allemagne. Il pense que les écoles de la Suisse n'ont rien à envier à celles des pays qu'il a parcourus.

BERNE. — Par circulaire du 20 septembre 1877, le directeur de l'Instruction publique annonce qu'il a fait élaborer, avec *le concours des autorités préconsultatives constitutionnelles*, *un Manuel d'histoire religieuse* à l'usage des écoles et qu'il l'a fait promulguer comme Manuel obligatoire pour l'enseignement religieux. Le prix de l'exemplaire est de 80 centimes.

LUCERNE. — Le Grand Conseil a rendu, le 28 août, un décret en vertu duquel l'école normale, dont les cours étaient de 4 ans, est réduite à 3. Le nombre des lits destinés à l'Internat pédagogique est porté de 30 à 45.

URI. — Une feuille conservatrice de ce canton, le *Wochenblatt,* se plaint de ce que le minimum du traitement des instituteurs n'ait pas été porté au moins à 600 francs. Le projet de l'Etat concluait à l'élever à 800. « Peuple d'Uri, dit le *Wochenblatt,* songe que l'ignorance est ce » qu'il y a de plus coûteux pour un pays. »

Honneur à ce langage, dit avec raison le *Beobachter de Winterthour.*

GLARIS. — Le trésor public comptera 30,000 francs à la commune de Glaris pour constructions scolaires.

ARGOVIE. — La conférence cantonale des instituteurs, réunie le 7 août,

a discuté la question de la création d'un synode des instituteurs et institutrices et la révision de la loi scolaire. Les membres du synode, espèce de Grand Conseil scolaire, seraient élns par le peuple. Ils auraient à leur nomination la moitié des membres du Conseil d'éducation, la préconsultation de toutes les lois et des règlements relatifs à l'instruction, du choix des Manuels, etc. ; l'école, à tous ses degrés, serait gratuite. Ces propositions vont un peu loin et nous paraissent dépasser le but.

NEUCHATEL. — *Un nouveau règlement pour les examens des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire* vient d'être élaboré par une sous-commission et adopté par le Conseil d'Etat. Ce règlement en 30 articles a l'avantage sur le précédent de diminuer le nombre des épreuves par le retranchement de la cosmographie et de l'analyse littéraire. Cette épreuve de cosmographie était superflue en présence de l'examen de géographie et de sphère et l'analyse littéraire faisait un peu double emploi avec la composition. D'autres examens ont été simplifiés par des indications plus précises. Le nombre des examinateurs est maintenu à quinze. Un vice-président sera élu par le jury lui-même ou commission examinatrice. Les examens des branches facultatives sont supprimées. Nous regrettons la suppression de l'allemand et du dessin. L'échelle des notes a été également maintenue à 10. Sur ce dernier point aussi l'auteur de ces lignes aurait désiré un changement et une réduction de 5 ou 6 à cause de la trop grande facilité avec laquelle un membre de la commission peut osciller de 5 à 8, ou de 3 à 5 et en raison encore de la tendance chez certains examinateurs à ne pas descendre au-delà de 5 ou 4 même dans les plus mauvaises conditions pour un candidat.

Ce règlement simplifié, émané de la nouvelle direction de l'instruction publique, n'en est pas moins un service rendu aux vrais examens et à l'instruction publique.

Il est aussi question de la révision des matières de l'examen du programme des branches où la simplification ne serait pas moins à sa place.

Mais c'est là une œuvre de plus longue haleine, plus ardue, et qui exige le concours d'un plus grand nombre d'hommes d'écoles.

— M. Wuithier, professeur au collége latin et au gymnase cantonal, philologue de talent, conférencier habile, a été appelé par le suffrage unanime des membres de la commission d'éducation à succéder à M. Alphonse Petitpierre comme directeur des écoles municipales.

M. Wuithier ne sera cependant pas perdu, nous l'espérons, pour l'enseignement classique et conservera un enseignement dans les langues anciennes.

VAUD. — *Enseignement agricole.* — En exécution de l'arrêté du Conseil d'Etat du 7 septembre 1877, relatif à l'enseignement agricole, le Département de l'Instruction publique et des Cultes a décidé ce qui suit :

Il sera donné à Lausanne, durant l'hiver 1877-1878, un enseignement agricole élémentaire approprié aux jeunes gens de la campagne et

portant sur toutes les branches dont l'enseignement est utile à l'agriculteur.

Les cours sont gratuits et publics. Les étrangers y sont admis au même titre que les ressortissants du canton.

La direction de ces cours est confiée provisoirement, pour l'hiver 1877-1878, à M. Bieler, médecin-vétérinaire à Lausanne, en remplacement de M. Borgeaud, professeur, empêché pour cause de santé.

Les cours commenceront le 5 novembre 1877 et finiront le 14 mars 1878.

Les jeunes gens qui désirent suivre les cours en qualité d'élèves devront être âgés de 16 ans au moins. Ils se feront inscrire, avant le 27 octobre, au Département ou chez M. Bieler; passé cette date, si le nombre des élèves inscrits n'est pas jugé suffisant, les cours n'auront pas lieu.

ETATS-AUTRICHIENS. — Les autorités de la ville de Prague ont décidé, par toutes les voix contre deux, que la finance d'école (ce que nous appelons l'*Ecolage*) serait rétablie, on a fait valoir les considérations économiques. Mais les *Freyen pœdagogischen blätter de Vienne* attribuent des mobiles rétrogrades aux auteurs de cette mesure dont l'un des principaux est l'ancien ministre de l'instruction publique Iricek. La finance de l'école est d'un trop mince rapport pour que ce soit là la seule raison réelle du vote des autorités de Prague. Les feuilles en question s'indignent de voir la ville de Jean Huss, la plus ancienne cité universitaire de l'Allemagne, donner de pareils exemples et s'en prennent aux Czèches ou Tchèques qui ont fait la majorité dans cette question. Elles ne comprennent pas comment M. Iricek peut après cela se dire libéral.

Une autre remarque des feuilles de Vienne est celle-ci : une question aussi importante que celle de la gratuité ne devrait pas être abandonnée aux communes, mais devrait faire l'objet de la législation scolaire générale de l'empire.

VARÉITÉS

Godefroi Semper, l'architecte et professeur.

L'*Educatore de la Zwizzera italiana* a consacré avec raison plusieurs pages à la gloire de l'architecte Godefroi Semper, le constructeur d'une partie du Polytechnicum, c'est-à-dire du pavillon du milieu, avec la salle des antiquités et l'*aula* ou grande salle, exécutées d'après le plan du célèbre artiste allemand. A Semper aussi l'honneur de l'admirable Hôtel-de-Ville de Winterthour, œuvre vraiment magistrale et qui deviendra un lieu de pélerinage pour les architectes futurs. Simplicité, grandeur et élégance, ces trois qualités donnent au *Rathaus* de Winterthour un cachet à la fois imposant et gracieux qui captive et ravit l'œil en frappant l'imagination. Pour moi je ne me rappelle pas avoir été saisi de joie et d'admiration devant un autre édifice comme à l'aspect de ce palais si noble et si splendide dans ses proportions harmonieuses.

Périclès, à Athènes, et son grand artiste Phidias, s'ils pouvaient contempler cette œuvre radieuse, l'envieraient à notre temps et applaudiraient sans arrière-pensée au génie qui peut produire de tels monuments. Semper a aussi été l'architecte des théâtres de Rio-Janeiro et de Monaco. Le théâtre de Dresde qui a brûlé avait été également construit par cet artiste hors ligne, auquel a été confiée aussi la bâtisse du nouvel opéra dans cette ville.

Semper est encore vivant, bien portant malgré ses 72 ans (il est né à Hambourg en 1804) et les tribulations de sa vie politique, car M. Semper n'a pas toujours été un artiste uniquement épris de son art, et l'exil a suivi sa participation à l'insurrection de Dresde en 1848. L'Angleterre lui offrit alors, il est vrai, un port sûr, où il trouva avec les ressources nécessaires à la vie matérielle une nouvelle source de gloire à l'académie de Marborough-house. L'école polytechnique suisse peut se glorifier d'avoir compté Semper au nombre de ses maîtres.

A. DAGUET.

NOMINATIONS

Vaud. — *Enseignement supérieur ou secondaire.* — Dupertuis, David, chef des travaux graphiques à la Faculté technique. Girardet, Ch.-Fs., instituteur pour les sciences naturelles au Collége de Morges. Pittier, Henri, instituteur pour les sciences naturelles, l'histoire et la géographie à l'Institut Henchoz. Dénéréaz, C.-C., maître de chant à l'école communale des jeunes filles, Lausanne.

Enseignement primaire. — Brevetés en 1877. Fornerod, Elisa, Aubonne. Simonin Hélène, Lausanne (prov.) Logoz, Bex (prov.). Martinet, Fanny, Ependes (temp.)

Mutations : Meyer, Henriette, Echallens (réformée). Blanc, Elise, Aigle, 7e classe (prov.)

Genève — *Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles* : Ont été promues récemment : — Mmes Sanguinède, maîtresse d'étude en 1re division; Goncet en 2e division; Moynat en 3e division; Ducommun en 3e division; Wallner et Niesz en 4e division; Comtesse et Guerchet, sous-maîtresses en 5e division. Ont été nommées : Mmes Jullard, sous-maîtresse d'étude en 6e division; Chuit, en 6e division ; Salis, en 6e division.

Collége de Genève. MM. Thévenaz, L., promu de 5e en 4e classique; Deppe, L., promu de 3e industrielle en 5e Classique; Rosier, W., nommé maître de géographie physique et commerciale au collége industriel; Lecoultre, Ch., maître d'instruction civique dans les deux colléges.

Ecole industrielle. M. Alphonse Vuy, avocat, maître de droit civil et commercial, à l'*Ecole complémentaire des jeunes filles,* M. Schreyer a été chargé du même enseignement. M. Cheseaux, régent de l'école secondaire de Compesière.

Fribourg. — *Enseignement supérieur ou secondaire.* — M. le chanoine Tschopp, inspecteur scolaire pour la partie allemande du canton. M. Michaud, Adrien, école secondaire de Romont. M. Süsstrunk, école secondaire de Morat. M. l'abbé Horner, M. Schreiber et M. Gillet, confirmés à l'école normale d'Hauterive. M. Wœber, M. l'abbé P. Jeidy et M. P.-A. Vieli, professeurs au collége de Fribourg. M. le Dr Frœlicher, confirmé professeur à l'école de droit.

Enseignement primaire. — MM. Graf, école libre de Courtepin (confirmation provisoire). Rotlisberger, Champagny (Lac). Aug. Crausaz, Cournillens et école secondaire de Cormerod. Louis Bavaud. Villarimboud. Mlle Léontine Durussel, Villaranoud. M. J. Münger, école libre de Benewyl. P. Fisch, Billens. Ph. Bæriswyl, Guin (première école mixte). Lucien Forche, Vuadens (1re école) Isidore Martin, Vuadens (école inf.) J. Richoz, Lieffrenz. Jules Stern, Cousset. F. Loup, Neyruz. Mlle Eus. Vulpillier, Neyruz. MM. Alph. Dénervand, Cottens. Albert Thorimbert, Posieux. Etienne Vaucher, Praroman. Mlle Vér. Dutoit, Esmont. M. N. Gremaud, Siviriez. M. P. Bulliard, Châtelard. Mlle M. Brique, Châtelard. MM. Mauron, Prez-Vers-Siviriez. L. Vollery, Courtion et école secondaire de Cormérod. Aug. Sonney, La Joux. Ed. Clavin, Chavannes-les-Forts. Ernest Baudère fils. Fribourg (prov.) Mlle Elise Maillard, Courgevaux, M. J.-J. Pasquier, Cressier sur Morat. Bæriswyl, Chapelle-Gillarens. Mlle Mél. Pasquier, Bulle (Confirmation pour 3 ans.)

(Nous espérons être en mesure à l'avenir, de donner la liste des mutations du corps enseignant dans la Suisse romande, chaque quinzaine, Nous comptons pour cela sur la bonne volonté des correspondants auxquels nous nous sommes adressés,)

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE BORGEAUD. — CITÉ-DERRIÈRE, 26.